

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le
12 octobre 2023 à 16 h 30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à
Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Sont absents : Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre
la séance.

2023-10-185

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents
que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Garder l'existence de la piste et un accès pour les propriétaires ®
4. Période de questions;
5. Levée de la séance ®.

2023-10-186

Garder l'existence de la piste et un accès pour les propriétaires

CONSIDÉRANT l'acquisition de la piste d'atterrissage par la Municipalité de
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette piste d'atterrissage s'harmonise
avec les derniers développements locaux à saveur économique qu'amène la
SÉPAQ et les efforts de la communauté pour accueillir une clientèle touristique
de plus en plus grandissante pour notre territoire;

CONSIDÉRANT le soutien que la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-
Rivière-Madeleine apporte au projet de développement du Domaine Air et mer;

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvie Langlois et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
s'engage à signer une entente avec les propriétaires bornant la piste
d'atterrissage;
- QUE par cette entente, la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-
Rivière-Madeleine s'engage à ce que la piste d'atterrissage demeure
une piste d'atterrissage à disposition de ces propriétaires et qu'ils
disposeront toujours d'un accès à cette piste;
- QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
fera de la mise à niveau de la piste d'atterrissage une priorité dans
les deux prochaines années.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

2023-10-187

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 16 h 55.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général